

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2025

Le dix-neuf mai deux mil vingt-cinq à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BESSONNET Hervé, Maire.

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, NERAUDEAU Delphine, SAINTURAT-NIEL Corinne, SIONNEAU Dominique, MM. BRUN Jérôme, CROCHET Jean, GLACIAL Yves, LE GAL Alain, MIGNÉ Hervé, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain, VITALIEN Anthony.

Excusés : MMES BALANGER Laurence, GARREAU Sabrina, REMAUD Natacha, THIBAUD Stéphanie.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 18
- Présents : 14

Date de la convocation : 14/05/2025

Date d'affichage : 14/05/2025

A été nommé secrétaire : M. Jérôme BRUN

Objet des délibérations

SOMMAIRE

2025_05_01 – Restaurant scolaire : tarifs année 2025/2026

2025_05_02 – Salle polyvalente : avenant maîtrise d'œuvre - Mémoire en réclamation Durée des travaux

2025_05_03 – Salle polyvalente : avenant maîtrise d'œuvre - Mémoire en réclamation Travaux complémentaires

2025_05_04 – Permis d'aménager chemin du Chêne vert : création du nom de l'impasse

2025_05_05 – Ressources humaines : suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

2025_05_06 – Ressources humaines : création d'un emploi pour accroissement d'activité (24,01 h)

2025_05_07 – Ressources humaines : création d'un emploi pour accroissement d'activité (14,84 h)

2025_05_08 – Ressources humaines : création d'un emploi pour accroissement d'activité (6,39 h)

2025_05_09 – Ressources humaines : modification du tableau des effectifs

2025_05_10 – Jurés d'assises 2026

2025_05_11 – Ecole publique François Elie Voisin : dispositif "Espace sans tabac"

2025_05_12 – Participation citoyenne : mise en place du dispositif sur la commune

2025_05_01 – Restaurant scolaire : tarifs année 2025/2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la délibération n° 2024_06_02 en date du 10 juin 2024 fixe le tarif actuellement en vigueur.

Les membres de la Commission Enfance Jeunesse se sont réunis le 14 mai 2025.

Au vu des conditions financières prévues à la signature de l'acte d'engagement avec notre prestataire CONVIVIO et au vu des résultats de l'année écoulée, il a été préconisé d'augmenter les tarifs des repas pour l'année 2025/2026 de 0,05 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'augmenter les tarifs pour l'année 2025/2026 comme indiqués ci-après :

- Enfants (repas habituel) : 4,10 €,
- Enfants (repas habituel à partir du 3^{ème} enfant d'une même famille fréquentant ensemble l'école) : 3,80 €,
- Enfants (repas spécifique, sans allergène simple, régime diététique, sans porc) : 4,10 €,
- Adultes : 5,25 €.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y référant.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

2025_05_02 – Salle polyvalente : avenant maîtrise d'œuvre - Mémoire en réclamation Durée des travaux

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2020_09_03 en date du 21 septembre 2020 décidant de retenir la Société QUATTRO ARCHITECTES, pour une mission de maîtrise d'œuvre pour un montant de 99 789,00 euros HT dans le cadre des travaux de rénovation énergétique, de restructuration et d'extension de la salle polyvalente Constant Guyon.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2021_03_10 en date du 29 mars 2021 acceptant l'avenant n° 1 présenté par la Société QUATTRO ARCHITECTES portant la mission de maîtrise d'œuvre à un montant de 115 320,00 euros HT.

Monsieur GREGOIRE, architecte de la Société QUATTRO ARCHITECTES nous a adressé un mémoire en réclamation concernant la durée des travaux.

Monsieur GREGOIRE demande une régulation d'honoraires de juillet 2022 à juillet 2023 pour un montant total HT de 22 407,55 euros sans prise en compte des réunions effectuées entre août 2023 jusqu'à ce jour.

Après discussion,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Refuse le mémoire concernant une régulation d'honoraires de juillet 2022 à juillet 2023 présenté par Monsieur GREGOIRE de la Société QUATTRO ARCHITECTES,

Refuse de participer à la demande de régulation d'honoraires d'un montant de 22 047,55 € HT.

A l'unanimité (pour : 0 contre : 14, abstention : 0)

2025_05_03 – Salle polyvalente : avenant maîtrise d'œuvre - Mémoire en réclamation Travaux complémentaires

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2020_09_03 en date du 21 septembre 2020 décidant de retenir la Société QUATTRO ARCHITECTES pour une mission de maîtrise d'œuvre pour un montant de 99 789,00 euros HT dans le cadre des travaux de rénovation énergétique, de restructuration et d'extension de la salle polyvalente Constant Guyon.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2021_03_10 en date du 29 mars 2021 acceptant l'avenant n° 1 présenté par la Société QUATTRO ARCHITECTES portant la mission de maîtrise d'œuvre à un montant de 115 320,00 euros HT.

Monsieur GREGOIRE, architecte de la Société QUATTRO ARCHITECTES nous a adressé un mémoire en réclamation concernant des travaux complémentaires.

Monsieur GREGOIRE demande une régulation d'honoraires de 8 060,00 euros HT détaillée de la façon suivante :

- | | |
|--|---------------|
| • Relance du lot 10 carrelage | 900,00 € HT |
| • Modification en cours de chantier à la demande de la commune | 5 150,00 € HT |
| • Permis de construire modificatif | 1 450,00 € HT |
| • Panneau de communication et de subvention | 560,00 € HT |

Après discussion,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

Accepte le mémoire concernant des travaux complémentaires présenté par Monsieur GREGOIRE de la Société QUATTRO ARCHITECTES et la demande de régulation d'honoraires d'un montant de 8 060,00 € HT.

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives au dossier.

A la majorité (pour : 11 contre : 0 abstention : 3)

2025_05_04 – Permis d'aménager chemin du Chêne vert : création du nom de l'impasse

Dans le cadre du permis d'aménager PA 08518924C0001 par Monsieur GROLLIER Jean-Claude concernant la réalisation du lotissement de 5 lots au chemin du Chêne Vert, Monsieur le Maire propose d'attribuer un nom à l'impasse. Monsieur le Maire sollicite les membres du Conseil pour proposer un nom.

Propositions de noms :

- Impasse de la Charrie Mercière (cadastre Napoléonien),
- Impasse de la Charrie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

Décide de retenir le nom de l'impasse suivant pour le lotissement situé chemin du Chêne vert : impasse de la Charrie.

Résultat du vote : 11 voix pour Impasse de la Charrie, 3 voix pour Impasse de la Charrie Mercière

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

2025_05_05 – Ressources humaines : suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que nous avons reçu la démission d'un agent titulaire, pendant sa période de disponibilité et qu'il convient de procéder à la suppression de son poste au sein des services municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (28 heures) du tableau des effectifs de la commune.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous pièces relatives au dossier.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

2025_05_06 – Ressources humaines : création d'un emploi pour accroissement d'activité (24,01 h)

Vu le Code Général de la Fonction publique, notamment son article L332-23,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité au restaurant scolaire à savoir l'animation, la coordination et la gestion du restaurant scolaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de créer un emploi temporaire :

- Accroissement temporaire d'activité
- Du 23/06/2025 au 31/12/2025
- Temps de travail : 24 heures 01 annualisées (taux d'emploi 68,60 %)
- Nature des fonctions : responsable du service du restaurant scolaire – anime, coordonne et assure la gestion du restaurant scolaire
- Catégorie C, adjoint territorial technique, indice majoré 366

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de recrutement correspondant et tous documents relatifs au dossier. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

2025_05_07 – Ressources humaines : création d'un emploi pour accroissement d'activité (14,84 h)

Vu le Code Général de la Fonction publique, notamment son article L332-23,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité au restaurant scolaire à savoir l'animation, la coordination et la gestion du restaurant scolaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de créer un emploi temporaire :

- Accroissement temporaire d'activité
- Du 23/06/2025 au 31/12/2025
- Temps de travail : 14 heures 84 annualisées (taux d'emploi 42,40 %)
- Nature des fonctions : agent du restaurant scolaire - anime, coordonne et assure la gestion du restaurant scolaire en binôme avec la responsable du service du restaurant scolaire
- Catégorie C, adjoint territorial technique, indice majoré 366

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de recrutement correspondant et tous documents relatifs au dossier. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

2025_05_08 – Ressources humaines : création d'un emploi pour accroissement d'activité (6,39 h)

Vu le Code Général de la Fonction publique, notamment son article L332-23,
 Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité à savoir la surveillance des enfants pendant la restauration et sur la cour pendant la pause méridienne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de créer un emploi temporaire :

- Accroissement temporaire d'activité
- Du 28/05/2025 au 04/07/2025
- Temps de travail : 6 heures 39 annualisées (taux d'emploi 18,26 %)
- Nature des fonctions : surveillance des enfants pendant la restauration et sur la cour pendant la pause méridienne
- Catégorie C, adjoint territorial d'animation, indice majoré 366

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de recrutement correspondant et tous documents relatifs au dossier. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

2025_05_09 – Ressources humaines : modification du tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
 Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant les mouvements de personnel,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire propose le tableau des emplois suivants :

Grade	Catégorie	Durée hebdomadaire	Statut
<i>Filière administrative</i>			
Secrétaire de Mairie – Rédacteur	B	35H	Titulaire
Rédacteur	B	35 H	Titulaire
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	C	35 H	Titulaire
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	C	35 H	Titulaire
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	C	30 H	Titulaire
<i>Filière technique</i>			
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	35 H	Titulaire
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	26,62 H	Titulaire
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	31,21 H	Titulaire
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	35 H	Titulaire
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	35 H	Titulaire
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	35 H	Titulaire
Adjoint technique	C	31 H	Titulaire
Adjoint technique	C	6 H	Contractuel
Adjoint technique	C	24,01 H	Contractuel
Adjoint technique	C	14,84 H	Contractuel
<i>Filière animation</i>			
Adjoints d'animation	C	15 H	Contractuel
Adjoint d'animation	C	6 H	Contractuel
Adjoint d'animation	C	6,39 H	Contractuel
Adjoint d'animation	C	4 H 30	Contractuel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
Décide d'adopter le tableau des effectifs proposé ci-dessus qui prendra effet au 26 mai 2025.
Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

2025_05_10 – Jurés d'assises 2026

Monsieur le Maire doit procéder publiquement au tirage au sort à partir de la liste électorale d'un nombre de noms triple de celui des jurés.

Pour la commune de Notre Dame de Riez, il y a 2 jurés donc le tirage au sort doit porter sur 6 personnes.

Monsieur le Maire procède au tirage au sort.

Sont désignés :

- 1 – VIOLLEAU Joseph
- 2 – MORNET Béatrice
- 3 – EGRON Mélanie
- 4 – GIRAUDET Myriam
- 5 – GABORIAU Estelle épouse ARCHAMBAUD
- 6 – CROCHET Cédric

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

2025_05_11 – Ecole publique Francois Elie Voisin : dispositif "Espace sans tabac"

La Directrice de l'école François Elie Voisin nous a interpellé pour la mise en place d'un panneau "Espace sans tabac" à l'entrée de l'école.

Corinne SAINTURAT-NIEL prend la parole pour exposer le dispositif de partenariat entre la commune et le Comité de Vendée de la Ligue contre le cancer et la création d'un espace labellisé "ESPACE SANS TABAC".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte le dispositif de partenariat entre la commune et le Comité de Vendée de la Ligue contre le cancer et la création d'un espace labellisé "Espace sans tabac" aux abords de l'enceinte de l'école.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat "Espace sans tabac" entre la commune de Notre Dame de Riez et le Comité de Vendée de la Ligue contre le cancer et tous documents relatifs au dossier.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

2025_05_12 – Participation citoyenne : mise en place du dispositif sur la commune

Associant les habitants à la protection de leur environnement, le dispositif de participation citoyenne s'inscrit dans une démarche de prévention de la délinquance, complémentaire de l'action de la gendarmerie nationale, et de mise en œuvre de la police de sécurité du quotidien, par une approche partenariale des relations entre la population et les forces de sécurité de l'Etat.

Il vise à :

- Développer auprès des habitants de la commune de Notre Dame de Riez une culture de la sécurité,
- Renforcer le contact entre la gendarmerie nationale et les habitants,
- Développer des actions de prévention de la délinquance au niveau local.

Anthony VITALIEN prend la parole pour exposer les modalités de mise en œuvre de ce partenariat sur notre commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Accepte le dispositif de participation citoyenne sur la commune de Notre Dame de Riez,
Autorise Monsieur le Maire à signer le protocole établissant un dispositif de participation citoyenne sur la commune de Notre Dame de Riez entre la commune de Notre Dame de Riez, la Préfecture de la Vendée et le Commandement de Gendarmerie Départementale de la Vendée et tous documents relatifs au dossier.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

Divers

- * Journée Troc du 27 avril 2025 :
Delphine NERAUDEAU remercie chaleureusement les enfants du CMJ, les participants, les visiteurs nombreux pour cette première journée Troc qui a eu lieu devant le Point I le dimanche 27 avril et qui a rencontré un beau succès pour cette première année.
Une nouvelle journée sera organisée en 2026.
- * Dépôts sauvages :
Hervé MIGNÉ signale des dépôts sauvages au bassin d'orage situé près de la maison de retraite. Le nécessaire va être fait pour les retirer.
- * Dates à retenir :
- *Conseil municipal (sous réserve de modification) :*
 - Lundi 30 juin 2025
 - Lundi 21 juillet 2025
- * Manifestations estivales :
 - Spectacle de danse Les Capucines les 14 et 15 juin 2025
 - Comité des Parents d'Elèves : kermesse de l'école samedi 28 juin 2025
 - Vide grenier des Aventur'Riez dimanche 6 juillet 2025
 - Comité des Fêtes : Courses cyclistes sur route le 13 juillet 2025
 - Les p'tites puces de la rue des Combes lundi 14 juillet 2025
 - La sardinade dimanche 3 août 2025
- * Evènements culturels :
 - La Bataille de l'Isle de Rié - Parcours et visites :
 - Visites guidées :
 - Mardi 5 août 2025,
 - Mardi 12 août 2025,
 - Mardi 19 août 2025
- * Forum des Associations : samedi 30 août 2025 de 14 h à 18h

Fin de réunion : 22h20

Le procès-verbal du 19 mai 2025, n'ayant pas fait l'objet d'observation, est adopté.

En Mairie, le **30 JUIN 2025**
Le Maire
Hervé BESSONNET



Le Secrétaire de séance,
Jérôme BRUN